

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 062-2017
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.178

Déposée le: 20.03.2017

Motion de groupe: Oui
Motion de commission: Non
Déposée par: PEV (Schnegg, Lyss) (porte-parole)
PBD (Luginbühl-Bachmann, Krattigen)
pvl (Alberucci, Ostermundigen)
Les Verts (Imboden, Bern)
PS-JS-PSA (Marti, Bern)
Aebi (Hellsau, UDC)

Cosignataires: 55

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 23.03.2017

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Valeurs-repères stratégiques pour les régions

Dans le contexte de l'évaluation de la Stratégie en faveur des agglomérations et de la coopération régionale (SACR) en cours, le Conseil-exécutif est chargé d'élaborer pour le canton de Berne une stratégie de développement qui prendra en compte les potentiels des différentes régions. Les atouts des régions seront cartographiés à partir des analyses et des stratégies existantes de chacune des régions (notamment celles émanant des conférences, des associations et des organisations régionales). Le Conseil-exécutif définira la stratégie de développement des régions et l'activité du gouvernement sur cette base.

Développement :

Les exigences définies dans la déclaration de planification relative aux objectifs de législature 2015-2018 doivent être satisfaites : « Pour renforcer les performances régionales et cantonales

et la coopération entre la ville et la campagne, il faut développer une stratégie de la coopération régionale future dans le canton de Berne. »

Avec l'évaluation de la SACR en cours, il faut se demander si les conférences régionales existantes offrent, en termes de compétences et sur le plan territorial, les meilleures conditions pour une planification de développement et de pilotage à l'échelon régional. Cette étude déjà lancée doit être utilisée pour définir la stratégie de développement pour les régions sur la base d'une cartographie de leurs atouts.

Le canton de Berne a besoin d'une stratégie de développement cohérente pour faire avancer le canton dans son ensemble ainsi que ses régions. Une politique cohérente offre aux zones rurales, à leurs centres régionaux et aux agglomérations plus de sécurité en termes de planification et facilite la définition de l'ordre de priorité des investissements.

Motivation de l'urgence : les demandes formulées dans la motion sont en lien direct avec l'évaluation de la SACR qui est en cours ainsi qu'avec la motion urgente déposée « Valeurs-repères stratégiques pour les Directions ».